



## Mère en France depuis 1973 c. résident 10 ans

Par **Ness**, le **26/06/2008** à **10:26**

Bonjour à tous,

Ma mère a déposé un renouvellement de carte de résident de 10 ans depuis septembre 2007. Elle a eu un premier récépissé de 3 mois. Au bout de ce délais, on lui renouvelle son récépissé de 3 mois. Par la suite, on lui adrese un courrier demandant des informations complémentaires, notamment des preuves de sa présence sur le territoire pendant les 7 dernières années. A croire que le passeport ne suffit pas. Je constitue un dossier bien complet que je renvoie en Lettre Recommandée avec AR.

On arrive à la fin de validité du récépissé, on se rend à la préfecture et rebelotte, un autre récépissé.

Je trouve cela bien exagéré, d'autant plus que mère est enFrance depuis 1973, qu'elle a travaillé pendant plus de 20 ans, et que sur 6 enfants, 5 possèdent la nationalité française. Et pour couronner le tout, hier, j'ai eu la visite d'agents de police pour vérifier si ma mère loge bien à l'adresse indiquée ( pour info, fiscalement elle est logée chez moi, mais se promène entre ses 6 enfants). Bien entendu, elle est abscente jusqu'au 30 juillet - elle est en congés au Maroc.

J'aimerais savoir si cette démarche est normale et s'il y a des raisons qui pourraient être invoquées pour lui refuser sa carte de résident.

Pour info, elle n'a quitté le territoire français que 3 mois et demi et elle est âgée de 69 ans.

Elle en est à son 3ème récépissé de 3 mois.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **angie26**, le **27/06/2008** à **19:47**

bonsoir,  
malheureusement y a beaucoup de soucis en ce moment.  
tu peux lire le CESEDA <http://www.gisti.org/spip.php?article143#cb>  
ou tu trouveras la législation mais si c'est trop compliqué contactes la CIMADE  
<http://www.cimade.org/> qui t'aideront.  
bon courage

Par **Ness**, le **28/06/2008** à **12:02**

Bonjour,  
Merci pour votre réponse Angie26 et le lien envoyé.

En fait, c'était surtout un coup de gueule que j'avais!!!!!! Parce qu'il est inadmissible de contrôler autant une personne installée sur le sol français depuis **35 ANS!!**

Par **angie26**, le **28/06/2008** à **12:51**

salut Ness,  
je comprends tout à fait, il y a tellement de choses inadmissibles qui se passent au niveau de l'immigration en ce moment...  
je comprends ton coup de gueule, ta colère et je suis aussi révoltée parfois, mais je crois que le plus important face à ça que nous puissions faire c'est nous soutenir, soutenir les gens en difficulté les renseigner, leur donner les infos qui peuvent les aider (cimade, gisti) et que chacun se batte aille jusqu'au tribunal, jusqu'au conseil d'état s'il le faut, sachant qu'on a le droit à l'aide juridictionnelle selon le cas, pour dénoncer tous ces agissements "anti humain".  
Que chacun se batte pour ses droits, car les immigrants ont aussi des droits et ça n'est pas normal qu'ils ne soient pas respectés.  
Et je pense qu'il sera alors possible de changer les choses, car si chaque immigrant demande à la préfecture que la loi soit respectée et non que la préfecture fasse sa loi, ils s'arrêteront peut-être.  
bon courage